



# Observatoire des Saisons

## CONVENTION DE PARTENARIAT – RELAIS ODS

ENTRE

TELA BOTANICA

Association régie par la loi du premier juillet 1901 et du décret du 16 août 1901,  
dont le siège social est au 1bis rue de Verdun, 34000 Montpellier, représentée par son président, Christophe Girod, ci-après désignée par « Tela Botanica »

D'une part,

ET

Structure relais ... représentée par ...  
dont le siège ...  
ci-après désignée par « La structure relais »

D'autre part,

Tela Botanica et la structure relais seront ci-après désignées collectivement « les parties »,

### **Il est tout d'abord exposé ce qui suit :**

Tela Botanica, réseau des botanistes francophones, accompagne les sciences citoyennes, afin de contribuer à la connaissance et à la protection de la biodiversité végétale,

Depuis 2008, Tela Botanica coordonne à l'échelle nationale, le programme l'Observatoire des Saisons, ci-après désigné « ODS » décrit à l'annexe 1 « Programme scientifique de l'Observatoire des Saisons (ODS) » de la présente convention.

Le programme ODS national est un programme de sciences participatives créé en 2006 à l'initiative d'un Groupement de recherche du CNRS (GDR 2968). Il poursuit un double objectif : d'une part, sensibiliser le public à l'impact du réchauffement climatique sur la flore et la faune et d'autre part, le faire participer à l'effort de recherche dans ce domaine.

Tela Botanica a aujourd'hui une expertise reconnue pour la mise en place du programme ODS national à l'échelle des relais territoriaux, à l'animation de ce programme et à la valorisation des résultats auprès du public.

Tela Botanica dispose de compétences et d'une expertise en matière de développement d'outils informatiques et web adaptés à la collecte des données citoyennes, à la communication, et à l'animation du réseau des participants au programme,

La structure relais .....(A COMPLÉTER avec présentation objet de la structure, cadre de l'utilisation de l'ODS, enjeux locaux, compétences internes associées au projet)

La structure « ..... » ambitionne de devenir relais ODS et souhaite pour ce faire, collaborer avec Tela Botanica afin de bénéficier de son expertise dans ce domaine. La présente convention de partenariat précise les principes de collaboration que les parties s'engagent à poursuivre.

## **IL EST CONVENU**

### **ARTICLE 1 – Objet de la convention**

La présente convention a pour objectif de définir les principes et les modalités du partenariat décidé par les Parties, afin de maintenir une cohérence scientifique et technique entre le programme ODS national porté par Tela Botanica et l'activité de la structure relais au sein du programme ODS.

### **ARTICLE 2 : DURÉE**

La présente convention est signée pour une période de ...an(s) à compter de sa signature.

### **ARTICLE 3 – Engagements de Tela Botanica**

**3.1** Assurer la coordination nationale du programme ODS (protocole, communication, animation du programme et valorisation des résultats)

**3.2** Favoriser le travail collectif des différents relais et partenaires du programme ODS (travaux, ateliers)

**3.3** Garantir la maintenance des bases de données et des outils de saisie du programme ;

**3.4** Mettre à disposition les observations phénologiques concernant le territoire couvert par l'action de la structure relais (à la demande, sous forme de tables informatiques – voir champs de la BDD en annexe). Les données pourront être librement publiées par les Parties selon les modalités de leur choix, sous réserve de respecter les dispositions de citations prévues à l'article 4 de la présente convention.

**3.5** Mettre à disposition de la structure relais les outils de communication du programme ODS (le site Internet <http://www.obs-saisons.fr/>; les fichiers des supports de communication du programme

**3.6** Communiquer les retours d'analyse des données du programme à travers une « lettre d'actualité » périodique (une à deux par saison) et une « lettre d'information » annuelle envoyées aux membres inscrits de l'ODS (lettre de printemps).

**3.7** Mettre à disposition le Kit « Devenez Observateurs des saisons », disponible sur la plateforme Tela Formation, à destination des animateurs et des observateurs.

**3.8** Réaliser une prestation personnalisée, selon les besoins de la structure relais. Cette prestation donnera lieu à facturation, sous réserve de l'accord des deux Parties. Elle pourra prendre la forme de formations des animateurs ou d'interventions lors de conférences, ateliers, tables rondes, etc.

### **ARTICLE 4 – Engagement de la structure relais**

**4.1** Transférer les données d'observations ODS via l'outil de saisie en ligne et inciter son réseau d'observateurs à en faire autant,

**4.2** - Valoriser les événements (date, type d'événement, public) organisés dans le cadre de l'animation locale du programme en communiquant au moins 1 mois avant la date effective, par voie numérique à l'adresse : [contact@obs-saisons.fr](mailto:contact@obs-saisons.fr)

**4.3** – Participer ponctuellement à la rédaction d'actualités diffusées sur le site ODS,

**4.4** - Rédiger un bilan annuel à transmettre à Tela Botanica au plus tard le 30 janvier de l'année N+1.

Ce bilan sera constitué :

- D'un résumé des actions sur le programme, accompagné de quelques photographies dans la mesure du possible.
- Des dates, titres et lieu des différents événements organisés dans l'année
- Du nombre de participants et le type de participants

**4.5** - Animer le programme localement en cohérence avec le protocole scientifique et les principes participatifs :

- La structure relais s'assure de la qualification des animateurs et de leur formation au protocole ODS, aux outils et méthodes d'animation via le Kit ODS. (Article 3.7)
- Communiquer auprès des habitants, des associations, des collectivités et des établissements de son périmètre, pour inviter à participer au programme et rendre compte des résultats locaux.
- Mettre en place des animations sur son territoire d'action.

**4.6** - Faire état du partenariat et de la paternité du programme ODS de manière systématique et quelque soit la communication tel que défini dans l'article 5 de la présente convention.

**4-7** – L'ODS sera présenté sur le site Internet de la structure relais et un lien vers le site ODS sera mis en place.

## **ARTICLE 5 : Communication et promotion**

**5.1** - La paternité initiale du programme ODS sera rappelée par l'apposition des logos du CEFÉ/CNRS et Tela Botanica et portera la mention : *“Le programme ODS a été initié par le CNRS et Tela Botanica. Il s'agit d'un programme de sciences citoyennes visant à comprendre l'impact du changement climatique sur la biodiversité”*

**5.2** - De plus, les logos des parties seront associés à toute communication et selon les modalités suivantes :  
 – Le nom et le logo de chaque partie doivent apparaître dans les communications et les publications par l'autre partie pour tous les usages qui seront faits des données, des travaux et des résultats issus du projet local.

– Chaque partie fournira à l'autre la forme (logo et mentions) sous laquelle elle souhaite apparaître dans les publications écrites et informatiques.

– Les parties s'entendront, au cas par cas, pour communiquer conjointement auprès du public sur l'intérêt et les résultats des programmes ainsi conduits localement.

## **ARTICLE 6 : Responsables scientifiques et Comité de pilotage**

Chacune des Parties dispose d'un référent ODS chargé de veiller à l'application de la présente convention.

Le changement de référent d'une Partie doit être notifié sans délai à l'autre Partie par email.

Pour Tela Botanica, la référente est :

Prénom Nom : Aurélie Froger  
 Tel. : 04 67 52 41 22  
 Email : contact@obs-saisons.fr

Pour « la structure relais », le référent est :

Prénom Nom : ...  
 Tel. : ...  
 Email : ...

## **Article 7– CONTENTIEUX**

En cas de désaccord sur l'application de la présente convention, les parties conviennent de rechercher une solution amiable à leur différend, excluant tout recours judiciaire. Les litiges éventuels qui n'auront pu recevoir de solution amiable, seront déférés au Tribunal Administratif.

Fait en deux exemplaires originaux : ...

Pour la structure relais : ...

Pour Tela Botanica :

Le président,  
Christophe Girod

## **Annexe 1 : Programme scientifique de l'Observatoire des Saisons (ODS)**

L'Observatoire des Saisons (ODS), est un programme de sciences participatives créé en 2006 à l'initiative d'un Groupement de recherche du CNRS (GDR 2968).

L'Observatoire des Saisons (ODS) poursuit le double objectif de sensibiliser d'une part, le public à l'impact du réchauffement climatique sur la flore et la faune et de le faire participer d'autre part, à l'effort de recherche dans ce domaine.

Cette participation prend la forme d'observations et de datations d'événements clés qui rythment le cycle de vie de certaines plantes et certains animaux rencontrés fréquemment sur notre territoire comme la floraison, la coloration des feuilles, l'arrivée de migrateurs, etc.

Les dates de ces événements, comme le souligne les derniers rapports du GIEC<sup>1</sup>, sont altérées par le changement climatique en cours, ce qui occasionne des modifications profondes du fonctionnement des écosystèmes et des communautés végétales et animales, voire met en péril la survie de certaines espèces.

Le programme ODS est décrit essentiellement sur le site [www.obs-saisons.fr](http://www.obs-saisons.fr) : lieu d'information (protocoles, ressources pédagogiques, dossiers thématiques, visualisation des résultats) et échanges entre les participants et les chercheurs.

Chaque participant saisit en ligne ses propres observations qui se visualisent immédiatement sur une carte de France. Ces observations, après vérification, complètent celles réalisées par les chercheurs en alimentant la base nationale de données phénologiques qui est accessible en ligne (<https://data.pheno.fr/>).

A ce jour, l'ODS intègre le Système d'Observation et de Recherche en Environnement (SOERE) TEMPO, qui rassemble 11 observatoires, plus de 70 partenaires dont 54 équipes de recherche d'organismes publiques, et 8 associations œuvrant dans le domaine de l'environnement aujourd'hui.

Les objectifs qu'il poursuit sont la constitution d'une base de données phénologiques pour la France et d'un réseau d'observateurs alimentant cette base de données afin de doter les chercheurs d'un outil de recherche et les pouvoirs publics d'un outil de suivi des effets du changement climatique sur l'environnement local.

Depuis septembre 2008, la coordination nationale de l'ODS est portée par l'association Tela Botanica.

## **Annexe 2**

Les informations fournies dans la table Excel mentionnent pour chaque observation phénologique :

- la date d'observation ;
- le lieu d'observation ;
- le stade phénologique (échelle scientifique BBCH) observé ;
- le nom scientifique du taxon selon le référentiel proposé par Tela Botanica et utilisé par le réseau TEMPO dans le cadre de ses travaux de recherche ;
- le nom du ou des auteurs des données (ou la référence bibliographique d'où elles sont issues) ;
- les photos éventuelles ;

---

<sup>1</sup> Le sixième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), a été publié en 2021 et présente un bilan des changements climatiques.